DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Région : NORD PAS DE CALAIS

Département : VALENCIENNES

N° final : 20005903011749 N° d'ordre : 59032000008172

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

A TITRE ISOLE

Motif de la demande : REMORQUE ORIGINALE DE PTAC SUPERIEUR A 3500 KG

Il résulte des constatations effectuées le 07/11/2000 à la demande de ALS SERVICE Impasse du renivet

38150 SALAISE SUR SANNE

que le véhicule ci-dessous décrit :

Dossier n°: 59032000008172

1 - Genre : SREM

2 - Marque ; FAYMONVILLE

3 - Type : STNZ4U

4 - N° d'identification ou n° d'ordre dans la série : YA9TL469F00113545

5 - Carrosserie : PTE ENG

- 6 Source d'énergie :
- 7 Puissance administrative :

7bis - Cylindrée :

8 - Nombre de places assises : 0

- 9 Dimensions (véhicules PTAC > 3500 kg et tous véhicules destinés au transport de marchandises) Largeur: 2.75 m Longueur: 14.88 m Surface: 40.92 m2
- 10 Poids total autorisé en charge: 71.000 tonne(s)
- 11 Poids à vide (en ordre de marche): 13.840 tonne(s)

12 - Poids total roulant autorisé : Néant

- 13 Charge utile (transport marchandises uniquement): 57.160 tonne(s)
- 14 Niveau sonore de référence : 0 dBA

15 - Régime de rotation du moteur correspondant : 0 tours/minute

16 - Date de première mise en circulation : NEUF

17 - Précédent numéro d'immatriculation

Satisfait dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles

2 - Remorques et semi-remorques : R 54 à R 62 - R 79 à R 82 - R 85 à R 89 - R 90 à R 93 - R 97 - R 103 à R 104

Montant de la redevance : 565.00 Francs - 86.13 Euros

Mentions spéciales :

- . VISITE DES MINES AVANT DATE 1° MISE EN CIRCULATION + 1 AN
- . CE VEHICULE DOIT CIRCULER SOUS COUVERT DE L'ARTICLE R48
- . DANS LES CONDITIONS SUIVANTES : PTAC DE 71000 KG ET VITESSE MAXIMALE DE 50 KM/H

. CIRCULATION ESSIEU 1 RELEVE : A VIDE EXCLUSIVEMENT

Pour le préfet,

Le Directeur régional, par délégation,

TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

A PROUVY, le 14/12/2000

Philip CARON

TECHNICIEN DE L'INDUSTRIE ET DES MINES